

Programmation énergétique : les macronistes mis en échec



Le rapporteur du texte, le député (EPR) Antoine Armand. (Crédits : Reuters)

Marine Godelier

Hier soir, les députés de l'opposition ont court-circuité le bloc présidentiel sur la trajectoire énergétique de la France. Notamment le RN, parvenu à faire adopter l'exclusion de l'éolien et du solaire des objectifs de déploiement d'énergies bas carbone. La question du nucléaire sera abordée dès ce mardi soir.

160 députés présents... dont près de la moitié issue du Rassemblement national. En photographiant l'Assemblée nationale hier après-midi, à l'ouverture des débats sur la proposition de loi dite « Gremillet » de programmation énergétique de la France, l'on aurait pu croire qu'elle était très majoritairement dominée par l'extrême droite. « Cette dernière était extrêmement mobilisée par rapport au camp présidentiel », note-t-on dans les rangs de La France insoumise (LFI). « Une telle présence du RN, un lundi à 18 heures, ce n'est jamais arrivé. Ils ont voulu faire un coup », ajoute un parlementaire macroniste ayant requis l'anonymat.

Il faut dire que son groupe, Ensemble pour la république (EPR), n'était pas très étoffé, avec environ 25 députés ayant répondu à l'appel sur 93. Pourtant, l'enjeu semblait de taille : trouver enfin

un socle législatif à la relance du nucléaire et au développement des énergies renouvelables, cette fameuse stratégie « à deux jambes » souhaitée par Emmanuel Macron, en s'appuyant sur le travail d'un sénateur républicain, Daniel Gremillet.

Mais voilà : le RN, surreprésenté, donc, est parvenu d'entrée de jeu à **faire adopter l'exclusion de l'éolien et du solaire des objectifs d'énergies bas carbone à déployer dans le pays**, dans l'article L100-1 du Code de l'énergie définissant le cadre de la politique énergétique française, aidé de son allié UDR (le groupe d'Éric Ciotti). Et ce, en réécrivant **un amendement d'Henri Alfandari (Horizons)** visant initialement à ne pas discriminer l'atome. « Ils l'ont rendu absolument caricatural », glisse le principal intéressé à *La Tribune*. « Ce que l'on a acté, c'est encore plus puissant qu'un moratoire : le texte empêche le gouvernement de pouvoir développer davantage de ces énergies intermittentes », se félicite quant à lui Maxime Amblard (RN), député de la Meuse à l'origine du plan.

« Le centre n'avait qu'à être là pour défendre ses intérêts. Nous ne pouvons pas préméditer leur absence criante et décevante », ajoute-t-il. « Le lundi, les députés sont générale-

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Programmation énergétique : les macronistes mis en échec

ment dans leur circonscription ! », se défend-on dans le bloc central.

Voie de passage ?

En face, les amendements des macronistes ont tous été rejetés. Mais pas ceux, déposés par l'opposition, qui actent le monopole d'EDF sur le nucléaire (y compris pour les petits réacteurs modulaires) et sa transformation en établissement public à caractère industriel (Epic). Ni celui sur le rétablissement des tarifs réglementés de gaz, supprimés à l'été 2023, ou encore le texte actant le principe d'une sortie « **des règles de fixation du prix du marché européen** ». Autant de mesures adoptées grâce à des majorités de circonstance formées entre le RN et la gauche, contre l'avis du gouvernement.

« *Nous avons fait en sorte que l'essentiel des discussions porte sur la structuration du marché et l'importance du service public, pour protéger le pouvoir d'achat des Français* », explique le député de Loire-Atlantique Matthias Tavel (LFI).

Mais pour certains représentants du bloc « central », une voie de passage reste possible. « *Le cœur du sujet, ce n'est pas ça. C'est de savoir si l'on va inscrire ou non dans la loi la relance du nucléaire. Ce serait une grande première !* » estime une figure macroniste, ajoutant qu'il s'agit aussi néanmoins de « *fixer le cadre général pour les énergies renouvelables* ».

Tous ne partagent pas cet avis. « *Les ajouts d'hier soir rendent la loi blablatique, contradictoire, et donc invotable. À ce stade, le nettoyage est devenu quasiment impossible* », soupire Henri Alfandari.

Relancer ou non le nucléaire

Quoi qu'il en soit, la discussion parlementaire continue, et les objectifs pour le nucléaire existant et futur seront débattus dès

ce mardi soir, dans le cadre de l'article 3. Début juin, ceux-ci avaient été tout bonnement supprimés lors du passage en commission des Affaires économiques, la gauche étant opposée à une telle ambition, et le RN souhaitant aller plus loin que 14 réacteurs EPR en 2050 : « **Le RN va devoir clarifier sa position. On ne va pas plus loin quand on supprime tout objectif !** » s'étonne le député du Rhône Jean-Luc Fugit (EPR).

Pour convaincre l'extrême droite en séance publique, le rapporteur du texte, le macroniste Antoine Armand, **a cependant réécrit l'article** de manière à assumer une relance plus claire de l'atome. Il propose notamment de maintenir la capacité nucléaire à au moins 63 gigawatts (GW) d'ici à 2050, comme actuellement, avec 27 nouveaux gigawatts à cette échéance (contre 23 GW évoqués en commission). « **Cela garantirait que le parc historique sera bien renouvelé à minima à l'identique, en plus des 27 GW déjà sécurisés** », interprète Maxime Amblard. Par ailleurs, les ambitions sur les réacteurs de 4ème génération ont été rehaussées, dans la perspective d'« **engager la construction d'un démonstrateur à neutrons rapides au plus tard en 2030** », peut-on lire.

« Au global, le texte est plus satisfaisant. Il mérite cependant toujours des enrichissements, notamment d'inscrire l'obligation de toujours maximiser la production nucléaire, avec moins de modulation des centrales », précise Maxime Amblard.

Reste à voir si cela suffira. « **Pour faire passer cette relance, le camp présidentiel cherche vraisemblablement à créer une majorité trumpiste et climatosceptique avec l'extrême droite** », regrette pour sa part l'Insoumis Mathias Tavel. Alors que 65 amendements ont été déposés, le fameux article pourrait n'être voté que demain. D'ici là, les députés de tous horizons appellent leur groupe à se mobiliser. Y compris en vue d'un autre article crucial, le n° 5, qui reviendra sur la question du déploiement des énergies renouvelables. Et risque, une nouvelle fois, de susciter des débats houleux. ■